

La situation des grands groupes bancaires à fin 2018

Comment les six grandes banques françaises opèrent-elles dans un environnement de taux bas et de fléchissement de l'activité économique ? Comment concilient-elles leurs objectifs de rentabilité avec ceux relatifs à la solidité financière fixés par la réglementation actuelle et les nouvelles exigences prudentielles à venir ? Dans le [numéro 104](#) de la collection « Analyses et Synthèses », l'ACPR dresse un état des lieux sur la situation des groupes bancaires français à fin 2018 et une comparaison avec leurs homologues européens et mondiaux.

Une rentabilité en légère hausse dans un contexte peu porteur

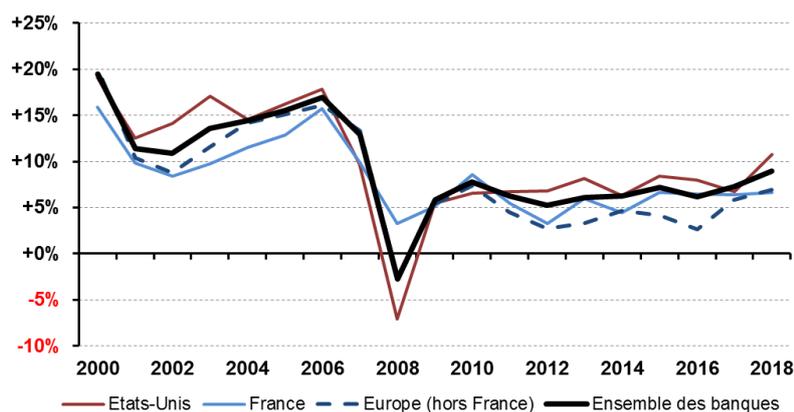
L'environnement économique en 2018 n'a pas été propice à une augmentation soutenue du produit net bancaire des banques (+0,9 %), les taux bas rognant la marge nette d'intérêt de la banque de détail, tandis que les turbulences sur les marchés, en fin d'année 2018, ont fait chuté les revenus des banques d'investissement (-5,6 %). Les banques continuent donc de miser sur la diversification de leurs activités (par exemple dans les moyens de paiement, les activités de leasing, les assurances et la gestion d'actifs) pour trouver des relais de croissance et améliorer leurs résultats.

Les frais de gestion, liés en partie aux coûts de restructuration, de transformation et de digitalisation enregistrent une progression de 2,1 %, entraînant une hausse du coefficient d'exploitation qui passe la barre des 70 %. Suite à la baisse du coût du risque de 6,4%, le résultat net progresse malgré tout de 7,2 %, notamment sous l'effet d'une baisse du taux effectif d'imposition¹, alors que le résultat avant impôt diminue, lui, de 2 %.

L'année 2018 marque aussi la divergence des niveaux de rentabilité entre les banques européennes et américaines, ces dernières atteignant un Return on Equity (RoE) proche de 11 % tandis que les premières parviennent difficilement à atteindre 7 % en moyenne.

¹ Notamment du fait de la surtaxe exceptionnelle de 2017 mise en place suite à l'annulation de la taxe sur les dividendes.

RoE - Comparaisons internationales



Source : S&P Global Market Intelligence et calculs ACPR (échantillon de 44 banques)

Note : « Ensemble des banques » désigne la moyenne pondérée des 44 banques de l'échantillon, toutes zones géographiques confondues hors Chine et Japon

Les exigences en fonds propres augmentent, reflétant notamment la hausse de l'endettement du secteur privé non financier et du risque opérationnel

De façon globale, les actifs pondérés en risque ont progressé de 3,3 % en 2018.

Afin d'enrayer la contraction de leur marge nette d'intérêt, les banques ont cherché à accroître le volume des prêts qu'elles ont accordés à la fois aux ménages et aux entreprises non financières (+6,6 %), cette hausse se répercutant sur les exigences en fonds propres (EFP) liées au risque de crédit (+1,9 %), dans un contexte où le coût du risque et le taux d'encours dépréciés se maintiennent à des niveaux historiquement faibles.

D'autre part, les EFP pour le risque opérationnel connaissent leur 5^{ème} hausse annuelle consécutive (+12,3 %) et représentent à présent 11,4 % des EFP totales. Les pertes opérationnelles liées aux interruptions de l'activité et au dysfonctionnement des systèmes (risque informatique) ont reflué à 115 millions d'euros après leur pic de 538 millions en 2017. Ces postes constituent un enjeu important étant donné l'émergence des menaces de cyberattaques liée au développement des nouvelles technologies et à la digitalisation du secteur. Dans ce contexte, la poursuite des investissements semble nécessaire.

Les banques respectent l'ensemble des exigences prudentielles en vigueur et continuent à se préparer à leur évolution à venir

Les fonds propres CET1 (*Core equity tier 1*) ont augmenté de 3 %, permettant au ratio de solvabilité CET1 cumulé des 6 groupes bancaires français de se stabiliser à 13,6 %. Le ratio de liquidité à court terme (*Liquidity Coverage Ratio* ou LCR) moyen s'établit quant à lui à 132,1 % et le ratio de long terme (*Net Stable Funding Ratio* ou NSFR) à 106,6 %, soit une légère amélioration par rapport à l'année précédente. En outre, les banques françaises d'importance systémique mondiale ont intégré les nouvelles exigences relatives à la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC²), dont l'application a débuté en 2019 et sera pleinement effective en 2022.

² Total Loss Absorbing Capacity

Enfin, sur la base des données disponibles au 30 juin 2018, la finalisation de Bâle III se traduirait par une augmentation de 21,3 % des exigences en capital pour les grandes banques européennes contre seulement 1,5 % pour les banques américaines. En Europe, les révisions des approches pour les risques de crédit, opérationnel et de marché ont chacune des impacts de l'ordre de 5 %, mais l'instauration d'un plancher (« *output floor* ») serait l'élément le plus important en relevant les exigences de 8,8 %.